

	DECLARATION PREALABLE (délivrée par le Maire au nom de la commune)
DEMANDE DE DECLARATION PREALABLE déposée le : 11/06/2021 par : Monsieur LARNAUD Benoit demeurant : 15, Chemin de Maret 07100 ANNONAY	Dossier n° DP 07010 21 A0099 Surface de plancher : --- m ² Destination : Piscine 21 m ²
Terrain sis : Chemin de la Muette, Le Clos Fleuri 07100 ANNONAY	Réf. Cadastrales : AZ544

LE MAIRE,

VU la demande de DECLARATION PREALABLE susvisée,
 VU le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.421-1, L.421-6, L.422-1, L.422-5, L.423-1, L.424-1, L.424-7,
 VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 13 juin 2019.
 VU le règlement de la zone UB,
 VU l'affichage du dépôt de la demande en mairie le 11 juin 2021,

ARRTE

Article 1 : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée sous réserve du respect des prescriptions mentionnées à l'article suivant.

Article 2 : Conformément au règlement du service public d'assainissement, le principe de la réinjection des eaux de vidange de piscine, en milieu naturel, est à privilégier. Ce rejet devra s'effectuer après élimination naturelle des produits de traitement. L'usage de produits de traitement (chlore notamment) devra être arrêté 2 ou 3 jours avant la vidange.



ANNONAY, le **07 JUIL. 2021**
 Le Maire,



Et par délégation, Catherine MOINE
 Conseillère déléguée, en charge de l'urbanisme